



## Compte rendu réunion d'ouverture des négociations sur l'égalité professionnelle Femmes/Hommes avec Olivier DUSSOPT le 10 septembre 2018

Présents pour la CGT : Jean-Marc CANON, Céline VERZELETTI, Ophélie LABELLE, Magali BADIOU.

En préambule le secrétaire d'État indique que le gouvernement s'engage à améliorer l'existant (protocole de 2013), mais que certains enjeux ne pourront être dans la négociation car traités dans le cadre des chantiers « refonder le contrat social ».

3 réunions sont prévues pour cette négociation, un premier projet de protocole sera envoyé à l'ensemble des OS avant le 20 septembre, en préparation de la réunion du 2 octobre.

Cinq axes de progression ont été identifiés par le gouvernement :

- renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle
- créer les conditions d'un égal accès aux métiers et postes de responsabilités ;
- traiter les écarts de rémunération et de déroulé de carrière ;
- mieux accompagner les situations de grossesses, la parentalité, l'articulation vie privée/vie professionnelle ;
- renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La CGT a rappelé que le combat contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité professionnelle est un enjeu majeur. Même si les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont inférieurs à ceux du privé, ils sont de 13 % de trop.

La CGT a transmis ses propositions au cabinet du ministre et rappelle quelques points clés :

- aucun recul par rapport au protocole de 2013
- démarche intégrée, avec demande d'intégration dans tous les chantiers en cours

L'accord de 2013 n'ayant pas été appliqué pleinement par les employeurs publics, demande que des mesures contraignantes soient appliquées.

L'égalité ne sera possible que si des moyens sont mis à disposition, d'où la nécessité d'une traduction dans les prochaines lois de finance.

Sur le calendrier, souhait d'avoir du temps pour un travail collectif en interne, et pour la consultation.

Pour la CFDT, les grandes lignes évoquées ouvrent la voie à des négociations positives.

Les mesures doivent être contraignantes et pour certaines immédiates, avec la nécessité de fixer des dates butoirs à chaque objectif.

Pour FO les résultats du bilan suite au protocole de 2013 sont faibles.

Pour cette nouvelle négociation il est nécessaire de déterminer des moyens budgétaires précis.

Les politiques actuelles aggravent les inégalités.

L'UNSA est dans l'attente d'avancées concrètes et ambitieuses.

Les engagements de 2013 n'ont pas abouti.

Les 5 axes proposés doivent renforcer les axes du protocole de 2013.

Les points clés sont l'amélioration des rémunérations des métiers à prédominance féminine, des moyens budgétaires, la reconnaissance de la pénibilité...

Proposition d'ouvrir un chantier qualité de vie, avec des plans d'action

Nécessité de former les employeurs sur les questions d'égalité et de violences

Les situations signalées doivent être traitées, les démarches simplifiées avec notamment la mise à disposition de logements d'urgence et des fonds disponibles.

Pour la FSU le contexte n'invite pas à l'optimisme/ CAP 22, avec le risque que les inégalités se creusent encore plus.

Bilan du protocole 2013 non partagé, des mesures contraignantes et des sanctions sont nécessaires.

Souhait que soient traités :

- les salaires et le rattrapage
- les conditions de travail
- parcours, carrière, promotions
- recrutement, mobilité
- formation
- lutte contre les violences, discrimination, stéréotypes
- dialogue social

Pour Solidaires, l'application de l'accord 2013 nécessite :

- des mesures contraignantes
- une démarche intégrée dans les négociations actuelles
- maintien des CAP et CHSCT
- revalorisation des filières féminisées
- suppression jour de carence
- suppression rémunération au mérite

Pour la CFTC : une intervention surprenante : « ne pas oublier les hommes dans tout ça »

La CGC demande un accord basé sur un bilan exhaustif de l'accord de 2013, avec des propositions concrètes avec études d'impacts, des moyens financiers et des mesures contraignantes

Pour la FAFP c'est un chantier prioritaire qui nécessite du temps, et où il faut impérativement des mesures contraignantes.

En conclusion le secrétaire d'Etat rappelle la volonté du gouvernement d'avancer et d'évoluer rapidement, le nouvel accord doit être marquant.

Le principe des mesures contraignantes et des pénalités a l'adhésion du gouvernement.

La version qui va être proposée avant le 20 septembre sera très précise, pour permettre d'avancer rapidement.

La question de la revalorisation des filières à prédominance féminine a bien été entendue par le gouvernement.